



## je n'étais pas au volant et sur un parking privé

Par **THIERY**, le **04/05/2010** à **16:55**

Arreté sur un parking privé,debout derrière ma voiture,je fus dénoncé par un tiers qui est mon ex-épouse,les gendarmes mon emmenés ayant estimé que je venais de conduire en état d'ivresse, on relevés un taux d'alcolémie de 1,25 à l'éthylotest.  
Résultat:6mois de suspension administrative et je passe au tribunal le 10 juin,y a t'il un abus de pouvoir?

Par **razor2**, le **04/05/2010** à **19:21**

Bonjour, à priori non. Leur "constatation" font foi jusqu'à preuve du contraire...  
A priori, vous aviez bien conduit votre voiture, non?

Par **THIERY**, le **04/05/2010** à **23:05**

oui,le moteur était diède,mais j'ai bu après m'etre arrêté et les fdo sont venus bien plus tard,je me tenais debout devant mon portail

Par **razor2**, le **05/05/2010** à **12:16**

Si vous n'avez conduit votre véhicule en état d'ébriété, c'est à dire si les forces de l'ordre on constaté votre ébriété sans vous voir conduire, il serait bon de prendre un avocat afin qu'il plaide en votre faveur sur ces bases là...Mais ca sera compliqué.

Par **THIERY**, le **05/05/2010** à **15:16**

Merci,j'ai enfin l'impression de me faire entendre,aussi je peux comprendre que l'on emmène en dégrisement quelqu'un qui a bu pour lui éviter de faire des erreurs,mais pour moi c'est de l'abus que de m'avoir retiré le permis!  
Cela résume à dire que désormais on peu venir chez vous suspendre (une fête)et vous retirer le permis car si vous êtes sous l'emprise de l'alcool on estime que vous avez roulé en état d'ivresse,dommage que les fdo ne procède pas de la sorte avec les vrais délinquants